

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 NOVEMBRE 2018 à 20 H

Présents : M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **BALITOUT** Hélène, M. **CALMELS** Daniel, Mme **KONATÉ** Catherine, M. **POTET** Patrick, Mme **BLONDEAU** Isabelle, M. **CARRASCO** José à partir de 20 H 21, Mme **BILLOIR** Suzanne, M. **BONNETON** André, Mme **CUZY** Bernadette, M. **COPPIN** Franck, Mme **FRETE** Thérèse, M. **BELLOT** Patrice, M. **LERICHE** Bruno, Mme **PARENT** Gaëlle, M. **GILLOT** Jean-Pierre, Mme **CARVALHO** Michèle, Mme **PIOT** Martine, M. **KLEIN** Daniel, Mme **PIENS** Antonella, M. **KARAYANOGLOU** Roger.

Excusés : M. **CARRASCO** José jusque 20 H 21, Mme **VILCHEZ** Corine, M. **JULIEN** Jérémy, Mme **LISOWSKI** Thérèse, M. **CATRY** Bruno.

Pouvoirs : M. **CARRASCO** José à M. **LETOFFE** Jean-Guy jusque 20 H 21, Mme **VILCHEZ** Corine à Mme **BALITOUT** Hélène, M. **JULIEN** Jérémy à M. **POTET** Patrick, Mme **LISOWSKI** Thérèse à Mme **KONATE** Catherine, M. **CATRY** Bruno à M. **CALMELS** Daniel.

Absent : M. **POLUS** Luc.

Secrétaire de séance : M. **KARAYANOGLOU** Roger.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 17 septembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m²
2018-106	Consorts BEAUMONT	BC 3	1 595
2018-107	Monsieur ISAAC	BF 92	353
		BF 94	1 436

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Compétence eau et assainissement - Délib n° 2018-110 :

Aux termes de la loi du 3 août 2018, les Communes d'un EPCI à fiscalité propre peuvent s'opposer au transfert systématique des compétences Assainissement et Eau Potable à ce dernier si le dit EPCI n'exerçait pas ces dernières au 5 août 2018.

La CC2V ne possédant (depuis le 01/01/2017) uniquement la compétence assainissement non collectif, la Commune de Ribécourt-Dreslincourt possède la faculté de refuser le transfert au 1er janvier 2020 et reporter ce transfert au 1er janvier 2026.

Les deux compétences étant à ce jour exercées par deux syndicats (SIARD et SIAEP) dont l'efficacité et l'efficience ne sont plus à démontrer, il ne semble donc en l'état actuel, pas nécessaire de décider du transfert de la compétence à la CC2V et de demander le report de ce transfert à l'horizon 2026 voire ultérieurement en fonction des évolutions législatives et du cadre légal qui sera applicable.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

2 - Rapport 2017 sur la Qualité du Service Assainissement (RPOS) – Information :

Le rapport est consultable en Mairie sur simple demande.

3 – Trophée de la ville 2018 – Propositions – Information :

Le trophée a été mis en place en 1990, il sera demandé des propositions pour le choix de l'année 2018.

"Le Trophée de la Ville de RIBECOURT-DRESLINCOURT" est destiné à récompenser chaque année l'association qui, au cours de l'année passée, aura le plus contribué au développement de la vie associative par son allant, son organisation, son essor, son expression à l'extérieur et qui aura ainsi contribué à faire connaître encore plus notre ville.

Toutes associations locales répertoriées comme telles sont parties prenantes quelle que soit leur nature : sportives, musicales, culturelles, d'expression corporelle, environnement, de quartier, écologie, d'animation culturelle etc...

Le Trophée personnalisé par un ouvrage d'art sera attribué chaque année à l'occasion des vœux du Maire. Il restera la propriété de l'association désignée, pendant 1 an.

Parallèlement, cette association recevra une coupe de la Ville qui restera sa propriété pour pérenniser le souvenir de la remise du Trophée.

Une subvention sera inscrite au Budget Primitif. Elle était de 223 € l'année précédente.

Palmarès :

1989 : La Résonnante	2000 : Tennis de table	2011 : Club Volley Ball
1990 : Club Léo Lagrange	2001 : Club de Pétanque	2012 : Club Gym Tonic
1991 : Cyclos du Saussoy	2002 : Sté Chasse Dreslincourt	2013 : Club QI GONG ZEN
1992 : USR Football &Montagne	2003 : Restos du Coeur	2014 : Ribécourt Escalade
1993 : Club Zamattio	2004 : Club de Judo	2015 : Ass Palettes et Pinceaux
1994 : USR Volley Ball	2005 : Club de tennis	2016 : La Résonnante
1995 : Comité des Cheveux Blancs	2006 : Club de boxe française	2017 : Club Zamattio
1996 : Club Karaté Shotokan	2007 : Club Aéromodélisme	
1997 : Diabolo Flip Fléchettes	2008 : U.S.R. Football	
1998 : La Boule Ferrée	2009 : Club Aikido Bujin Kan	
1999 : Amicale de la Grérie	2010 : Club Badminton	

4 – Convention mutuelle - Délib n° 2018-111 :

La Commune de Ribécourt-Dreslincourt souhaite donner à ses habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels et sans ajouter de charge financière à notre Commune.

La commune désire regrouper ses administrés, qui n'auraient pas de mutuelle ou qui ne seraient pas satisfaits de leur couverture actuelle, afin de mutualiser le risque et faire baisser les coûts.

La Mutuelle SMH propose une convention de partenariat liant la commune et la mutuelle et précise les engagements de chacune des parties.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation du contrat collectif inhérent à ce dossier et mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II – FINANCES / EMPLOI
Rapporteur : MME BALITOUT

5 - Indemnités de gardiennage des églises - Délib n° 2018-112 :

Le montant de l'indemnité allouée aux préposés du gardiennage des églises communales est revalorisé tous les ans par circulaire. Néanmoins, comme l'année passée, il peut être décidé pour cette année le maintien du montant fixé l'année précédente.

Le plafond indemnitaire applicable pour l'année 2018 est ainsi fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 – Indemnités de conseil et budget trésorerie - Délib n° 2018-113 :

Il peut être accordé à Madame WATIN Marie-France, Trésorière, une indemnité de conseil et une indemnité de confection du budget pour l'année 2018 s'élevant à un pourcentage décidé par le Conseil Municipal du montant maximum autorisé par les textes.

Néanmoins motivant sa décision par un manquement de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, il ne semble pas souhaitable de verser des indemnités de conseil et budget à Madame WATIN Marie-France, Trésorière.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 – Augmentation du forfait des agents de l'ALSH :

Étant donné l'amplitude horaire importante des animatrices durant l'ALSH et afin de mieux équilibrer la répartition de leurs horaires de travail, à compter du 1er janvier 2019, il semble opportun d'attribuer non plus 8,5 heures mais 9,5 heures par jour d'Accueil de Loisir Sans Hébergement.

8 – Prime annuelle du personnel communal - Délib n° 2018-114 :

La prime annuelle attribuée au personnel communal pour un emploi à temps complet était de 791,21€ en 2018. En application de la législation, elle ne bénéficie plus, depuis 1998, d'un pourcentage annuel d'augmentation.

Il est proposé de la renouveler pour l'année 2019.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9 - Suppression de poste suite à un départ en retraite - Délib n° 2018-115 :

20H21 : arrivée de M. Carrasco.

L'agent qui occupait le poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants à la Garderie Multi Accueil les P'tites Canailles a terminé sa disposition pour convenances personnelles et sera à la retraite à compter du 4 décembre 2018.

Il est donc souhaitable de supprimer son poste sur le tableau du personnel à compter du 5 décembre 2018.

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES- TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 05/12/2018		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi (en centièmes)
FILÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	3	35 h dont 2 NON POURVU
Rédacteur principal 1ère classe	3	35 h dont 1 à TP
Rédacteur	1	35h
Adjoint Administratif principal 2ème classe	7	35 h
Adjoint Administratif	1	35 h
FILÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal 2ème classe	1	35 h
Agent de Maîtrise principal	4	35 h
Agent de Maîtrise	5	35 h dont 1 à TP
Adjoint technique principal 2ème classe	2	35 h
	1	30 h
Adjoint technique	14	35 h
	1	33,84 h
	2	30 h
	1	28,67 h
	1	27,80 h
	2	26,27 h
	1	25,84 h
	1	25 h
	1	21,73 h
	1	21,30 h
	1	21 h (Disponibilité pour convenances personnelles) 1 NON POURVU
	2	20 h
	1	19,61 h
	1	18,81 h
	1	17,5 h
1	14,21 h	
1	13,77 h	
1	8,21 h	
4	6,27 h	
2	3,67 h	
FILÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h NON POURVU
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	35 h
Adjoint du patrimoine	2	35 h
FILÈRE SOCIALE		
Éducateur Principal Jeunes Enfants	1	35 h
Assistant socio-éducatif principal	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe	1	35 h
ATSEM principal 2ème classe	4	30 h NON POURVU 35 h dont 3 NON POURVUS
FILÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service principal 1ère classe	1	35 h
Brigadier chef principal	2	35 h
FILÈRE ANIMATION		
Animateur principal 2ème classe	1	35 h
Animateur	1	35 h
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	33,15 h
Adjoint d'animation	3	35 h
	1	26 h
	1	20 h
	93	(dont 8 non pourvus)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Augmentation de temps d'emploi à l'ALSH – Créations et suppressions de postes – Délib n° 2018-116 :

Afin de pérenniser notre personnel et de pouvoir être en mesure d'apporter une aide dans d'autres services qui en ressentent le besoin, il paraît opportun d'augmenter des temps d'emploi à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Il conviendrait donc de créer ces postes :

- 1 poste d'Animateur à 35 h heures hebdomadaires
- 2 postes d'Adjoints d'Animation principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaires

Et de supprimer ceux-ci :

- 1 poste d'Animateur à 33,15 h heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal 2ème classe à 26 heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal 2ème classe à 20 heures hebdomadaires

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES- TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/01/2019		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi (en centièmes)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	3	35 h dont 2 NON POURVUS
Rédacteur principal 1ère classe	3	35 h
Rédacteur	1	35h à T P
Adjoint Administratif principal 2ème classe	7	35 h
Adjoint Administratif	1	35 h
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien principal 2ème classe	1	35 h
Agent de Maîtrise principal	4	35 h
Agent de Maîtrise	5	35 h dont 1 à T P
Adjoint technique principal 2ème classe	2	35 h
	1	30 h
	14	35 h
	1	33,84 h
	2	30 h
	1	28,67 h
	1	27,80 h
	2	26,27 h
	1	25,84 h
	1	25 h
	1	21,73 h
	1	21,30 h
	1	21 h (Disponibilité pour convenances personnelles) 1 NON POURVU
	2	20 h
1	19,61 h	
1	18,81 h	
1	17,5 h	
1	14,21 h	
1	13,77 h	
1	8,21 h	
4	6,27 h	
2	3,67 h	
FILIERE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h NON POURVU
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	35 h
Adjoint du patrimoine	2	35 h
FILIERE SOCIALE		
Éducateur Principal Jeunes Enfants	1	35 h
Assistant socio-éducatif principal	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe	1	35 h
ATSEM principal 2ème classe	4	30 h NON POURVU
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service principal 1ère classe	1	35 h
Brigadier chef principal	2	35 h
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal 2ème classe	1	35 h
Animateur	1	35 h
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	35 h
Adjoint d'animation	5	35 h
	93	(dont 8 non pourvus)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

11 – Passage en catégorie A des grades d’Educatrice de Jeunes Enfants et d’Assistant principal socio-éducatif :

Le Décret n° 2018-183 du 14 mars 2018 précise que le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants sera effectif au 1er février 2019.

Cela concerne deux agents de notre collectivité.

12 – Maison médicale – location et tarifs -Information :

Pour le bail plusieurs possibilités s’offrent à nous. Les négociations sont en cours avec les médecins concernés pour définir les modalités, le montant du bail à intervenir mais aussi et surtout quelle entité juridique sera preneuse du bail. Un résumé de la rencontre avec les médecins du 08 novembre

a été exposé aux membres du Conseil. La question sera présentée au Conseil Municipal du mois de Décembre pour une application probable au 1^{er} janvier 2019 (date confirmée lors de la prochaine Commission finances).

13 – Tarifs 2019 – droits de place - Délib n° 2018-117 :

Il est proposé de porter la hausse des tarifs communaux de 2,00 % dans leur ensemble. Certains tarifs sont arrondis pour faciliter la gestion des régies par les différents services.

Désignation	Tarifs 2018	Tarifs 2019 +2%
<u>Droits de place sur les places publiques :</u>		
- Fête Foraine avril		
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	Gratuit	Gratuit
· manège circulaire, forfait	Gratuit	Gratuit
· manège autre	Gratuit	Gratuit
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	25,00 €	26 €
- Fête Foraine juin		
	Gratuit	Gratuit
- Fête Foraine octobre		
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	1,95 €	1,99 €
· manège circulaire, forfait	60,94+(0,78 x diamètre)	62,16+(0,80 x diamètre)
· manège autre	60,94+(0,78 x diamètre)	62,16+(0,80 x diamètre)
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	25 €	26 €
- caravane ou habitation mobile : forfait		
	25 €	26 €
- camion d'outillage ou assimilé : forfait		
	25 €	26 €
- cirque :		
- moins de 20 m de diamètre (par semaine avec branchements eau, électricité et consommation).	125,00 €	128 €
- 20 m de diamètre et plus (dito)	250,00 €	255 €
- Brocante d'octobre, le mètre linéaire (emplacements limités à 12 mètres/exposant)		
· extérieurs	3,50 €	3,50 €
· professionnels	5,00 €	5,00 €
· habitants de la commune	2,50 €	2,50 €
- Marché de Noël, la table		
	10,00 €	10,00 €

- Fête du jardin le mètre linéaire	7,00 €	7,00 €
---------------------------------------	--------	--------

Il est proposé de ne pas faire subir d'augmentation aux tarifs de la brocante, du marché de Noël et de la fête du jardin.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 – Tarifs 2019 – cimetières – Délib n°2018-118 :

Désignation	Tarifs 2018	Tarifs 2019 / +2%
<u>Concessions pour 50 ans</u>	439 €	448 €
30 ans	286 €	292 €
15 ans	154 €	157 €
<u>Colombarium 30 ans</u>	874 €	874 €
<u>Prestations diverses</u>		
· ouverture, fermeture	65 €	66 €
· plaque (non gravée)	69 €	70 €
· jardin du souvenir	64 €	65 €
· case d'attente commune	43 €	44 €
· caveau – la place	476 €	485 €

Il n'y a pas d'augmentation concernant le colombarium, le tarif étant basé sur le coût de revient.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

15 – Tarifs 2019 – location des salles communales – Délib n°2018-119 :

TARIFS 2019 DE LOCATION DE LA SALLE 10 X 15 DU CENTRE YVES MONTAND

DESIGNATION DE LA SALLE	CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOSITIONS	FORMATIONS	SPECTACLES
	* Associations de la Commune	369 €	Gratuit	244 €	183 €	142 €	120 €	Gratuit			
	CC2V spectacles culturels										
	CE et entreprises de la Commune	410 €	410 €	410 €	243 €	223 €	183 €	Gratuit			
	Associations et entreprises	999 €	513 €	999 €	999 €	531 €	491 €	572 €	304 €		

10 X 15	extérieures Organismes de formation									206 €
	Particuliers de la Commune	/	/	243 €	/	/	202 €	119 €	/	
	Autres particuliers	/	/	999 €	/	/	603 €	561 €	/	

Le prix de la location est divisé par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 h 00 au Samedi 9 h 00
 Suppléments : Cuisine = 63 €
 Installation la veille (2 h 00) : 32 € pour RIBECOURT et les extérieurs

Arrhes à exiger pour toutes les salles = 50 % * ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons

TARIFS 2019 DE LOCATION DES SALLES 35 X 20 ET 10 X 8 DU CENTRE YVES MONTAND

DESIGNATION DE LA SALLE	CATEGORIE D'UTILISATEURS	BAL/SOIREES (23 H maxi) dits "privés" et sur invitation obligat.	ARBRES DE NOEL	RE-PAS (23 H maxi) Sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6H maxi)	REUNIONS	Expos Sa- lons	FOR- MA- TION	SPEC- TACLES CULTU- RELS
SALLE 35 X 20	*Associations de la Commune CC2V spectacles culturels C.E et entreprises de la Commune	410 €	gratuit	328 €	202 €	166 €	202 €	gratuit	gratuit		
		513 €	513 €	450 €	307 €	202 €	244 €	gratuit	gratuit		

Le prix de la location est divisée par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 H au Samedi 9 H. Supplément CUISINE : 123 €
 Installation salle la veille : 2 heures : 32 € pour RIBECOURT et les extérieurs
 supplément de 23 € si fonctionnement par un agent communal
 Possibilité utilisation SONO : 213 €

SALLE 15 X 15	N'est louée qu'à titre exceptionnel sur proposition du Comité de Gestion et par décision du Maire prise en vertu de l'article L. 2122.22 du C.G.C.T.
----------------------	--

SALLE 10 X 08	Associations de la Commune	121 €	104 €	165 €	104 €	104 €	121 €	gratuit			
	Comité d'Etablissement commune	165 €	153 €	202 €	165 €	153 €	165 €	gratuit			
	C.E. et Associations extérieures	399 €	202 €	399 €	254 €	254 €	232 €	115 €			
	Particuliers de la commune	pas prévu	pas prévu	165 €	0 €	pas prévu	121 €	62 €			
	Autres particuliers Organismes de formation	pas prévu	pas prévu	412 €	0 €	pas prévu	399 €	199 €			121 €

Installation salle 10 x 08 la veille : 2 heures : 32 € pour RIBECOURT et les extérieurs
 Arrhes à exiger pour toutes les salles = 50 % * ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons
 (cela s'applique soit pour la 35X20 ou la salle Baticle°
 Supplément CUISINE : 63 €

Utilisation des nappes : 15 € / nappe seront facturés

Salle 173, rue de Paris

Organismes de formation	Journée
Tout organisme	99 €

TARIFS 2019 LOCATION DE LA SALLE MAURICE BATICLE

DESIGNATION DE LA SALLE	CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	RE-PAS (23 H maxi) sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BE-LOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EX-POS SA-LONS	FORMA-TIONS	SPEC-TACLES	
SALLE 126 m² (8,67 x 14,56)	* Associations de la Commune CC2V spectacles culturels CE et entreprises de la Commune	369 €	Gratuit	244 €	183 €	142 €	120 €	Gratuit				
	Associations et entreprises extérieures	410 €	410 €	410 €	244 €	223 €	183 €	Gratuit				
	Organismes de formation	999 €	513 €	999 €	999 €	531 €	491 €	572 €	304 €			
	Particuliers de la Commune	/	/	244 €	/	/	202 €	119 €	/		206 €	
	Autres particuliers	/	/	999 €	/	/	603 €	561 €	/			
Le prix de la location est divisé par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 h 00 au Samedi 9 h 00 Installation la veille (2 h 00) : 32 € pour RIBE-COURT et les extérieurs								Suppléments : Cuisine = 63 €				
SALLE (6x4)	Associations de la Commune Comité d'établissement CE et Associations extérieures Organismes de formation Particuliers de la Commune Autres particuliers	Supplément de 43 € lorsque cette petite salle sera louée avec la grande. Hormis ce cas, gratuité totale.								99 €		

Arrhes à exiger pour la salle = 50 % * Ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons (cela s'applique soit pour la 35x20 soit pour la salle Baticle)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

16 – Tarifs 2019 – prêt de matériel – Délib n°2018-120 :

Désignation	Tarifs 2018	Tarifs 2019 / +2%
Table	7,8 €	7,9 €
Banc	2,3 €	2,4 €
Chaise	0,6 €	0,6 €
Barnum	22,1 €	22,6 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 – Tarifs 2019 – Info locale – Délib n°2018-121 :

Il est proposé de ne pas faire subir d'augmentation aux tarifs des encarts publicitaires.

Taille des encarts	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1/8 page	101 €	101 €
¼ page	183 €	183 €
½ page	245 €	245 €
1 page	371 €	371 €

- 1 bilan en début d'année sur l'action municipale sans publicité
- 2 parutions du bulletin municipal « l'Info Locale » sont prévues pour l'année 2019. Aucune réduction ne sera accordée cette année

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

18 – Tarifs 2019 – Médiathèque – Délib n°2018-122 :

	Tarifs 2018			Tarifs 2019		
	Jeunes (- de 15 ans)	Adultes (Ribécourt-Dreslincourt)	Adultes (Hors commune)	Jeunes (- de 15 ans)	Adultes (Ribécourt-Dreslincourt)	Adultes (Hors commune)
Adhésion livres	1,00 €	5,00 €	7,00 €	1,00 €	5,00 €	7,50 €
Adhésion livres et multi-média	2,00 €	10,00 €	14,00 €	2,00 €	10,00 €	14,50 €
Vente de livre	0,50 €			0,50 €		
Rachat cartes perdues ou détériorées	5,00 €			5,00 €		
Coût copie et impression A4 noir et blanc	0,20 €			0,20 €		
Coût copie et impression A3 noir et blanc	0,40 €			0,40 €		

Coût copie et impression A4 couleur	0.40 €	0.40 €
Coût copie et impression A3 couleur	0.80 €	0.80 €

Il est proposé de faire bénéficier du tarif « adultes Ribécourt-Dreslincourt » au personnel communal.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

19 – Tarifs 2019 – Manifestations culturelles – Délib n°2018-123 :

Il est proposé d'augmenter la bière et la bouteille de champagne. Les autres tarifs ne seront pas augmentés.

<u>Tarifs des boissons et restauration pour les manifestations organisées par les affaires culturelles</u>	Tarifs 2018	Tarifs 2019
. boissons	1,50 €	1,50 €
. bière pression	2,00 €	2,50 €
. bouteille d'eau 33 cl	0,50 €	0,50 €
. café	1,00 €	1,00 €
. vin chaud	1,00 €	1,00 €
. chocolat	1,00 €	1,00 €
. verre de vin rosé, rouge ou blanc	1,00 €	1,00 €
. coupe de champagne	3,00 €	3,00 €
. bouteille de vin rosé, rouge ou blanc	6,00 €	6,00 €
. bouteille de champagne	18,00 €	20,00 €
. barquette frites	2,00 €	2,00 €
. barquette frites avec 1 saucisse ou 1 merguez	3,00 €	3,00 €
. américain avec saucisse ou merguez	3,50 €	3,50 €
. sandwich saucisse, merguez	2,00 €	2,00 €
. supplément saucisse ou merguez	0,50 €	0,50 €
. repas 14 juillet (boisson non comprise, entrée, plat principal, fromage, dessert)	10,00 €	10,00 €
. repas enfant 14 juillet (entrée, chipolata ou merguez frites, dessert)	5,00 €	5,00 €
. moules frites, fromage	10,00 €	10,00 €
. frites saucisses, fromage	5,00 €	5,00 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

20 – Mise à la réforme des biens – Délib n°2018-124 :

Suite au recensement de l'actif de la commune et en concordance avec l'actif de la trésorerie, il est nécessaire de sortir du patrimoine les biens qui ont été mis à la réforme.

Les biens en annexe ont une valeur comptable nulle. Ils ne sont plus utilisés par les services de la commune et ne peuvent pas être vendus (biens cassés, vandalisés, volés...). Ils ont déjà été remplacés par des biens similaires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

21 – Protocole d'accord transactionnel lignes fixes – Délib n°2018-125 :

Suite à un appel d'offres lancé le 29/08/16 par la commune de Ribécourt-Dreslincourt, SFR a été attributaire du marché n°6053716006 portant sur les abonnements et communications de la téléphonie fixe.

Lors de l'exécution du marché, un litige est né entre les parties sur la facturation des abonnements, des options et des consommations.

Les tarifs appliqués sur les abonnements, options et consommations ne sont pas conformes au BPU.

Il a été accepté de régler le litige par le biais d'un protocole d'accord transactionnel lors de la séance du conseil du 17 septembre 2018.

Une erreur s'est glissée dans les montants des dédommagements. Ils s'élèvent à 4 323.28 € TTC et non 737.08 € TTC.

Il est donc proposé d'accepter les points suivants :

- L'annulation des factures éditées du 01/01/2017 au 03/06/2018 sur les comptes 250939600R et 250939600Q pour un montant total de 12 685.49 € HT soit 15 222.29 € TTC,
- La facturation des abonnements aux tarifs convenus au marché du 01/01/2017 au 03/06/2018 pour un montant de 7 968.25 € HT soit 9 561.90 € TTC,
- Le dédommagement commercial sur les consommations facturées et sur la ligne mobile facturée à tort pour un montant de 3 602.73 € HT soit 4 323.28 € TTC.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

22 – Indemnités pour perte ou détérioration de livre de la médiathèque – Délib n°2018-126 :

Suivant le règlement, en cas de retard, l'équipe de la médiathèque rappellera au lecteur de rapporter les documents. En cas de non-retour, un courrier indiquant les rappels et signalant le possible remboursement des documents sera envoyé.

Il est prévu que chaque lecteur concerné prenne en charge le coût du livre si celui-ci n'est pas restitué ou est détérioré.

Il est proposé d'autoriser le Maire à recouvrer les sommes dues pour la perte ou la détérioration de ces livres.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

23 – Subvention exceptionnelle pour les sinistrés de l'Aude – Délib n°2018-127 :

Suite aux inondations survenues dans le département de l'Aude, il est proposé de faire un don de 500€ à la Croix Rouge.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II – AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : MME KONATE

24 – ALSH Périscolaire – Bilan rentrée 2018 – Tarifs 2019 – Délib n°2018-128 :

Bilan de la rentrée : 128 enfants inscrits au 17 septembre 2018, avec de nouvelles inscriptions à venir. La majorité des effectifs viennent de manière régulière, en moyenne 18 enfants le matin (entre 7h30 et 8h30) et 62 enfants le soir (entre 16h30 et 18h30).

On note une augmentation de fréquentation le soir. Les activités du matin restent des activités calmes (coloriages, jeux de société) quant au soir, après leur goûter, les enfants peuvent s'adonner à des activités manuelles ou faire leurs devoirs avec un accompagnement. Environ une fois par mois, les enfants peuvent ramener chez eux un objet fabriqué.

Concernant les tarifs 2019, la CAF de l'Oise n'a pas changé ses barèmes et pour percevoir la participation complémentaire et la prestation de service, il est obligatoire de les appliquer pour les subventions.

Barème n° 1 de la CAF

TARIFS A L'HEURE
Familles de Ribécourt-Dreslincourt régime général et MSA

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	0,21 €	0,040 % des RM par jour	1,29 €
2 enfants	0,19 €	0,038 % des RM par jour	1,20 €
3 enfants	0,18 €	0,035 % des RM par jour	1,13 €
4 enfants et plus	0,17 €	0,033 % des RM par jour	1,05 €

Familles extérieures et autres régimes

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	0,32 €	0,063 % des RM par jour	2,02 €
2 enfants	0,29 €	0,056 % des RM par jour	1,79 €
3 enfants	0,26 €	0,050 % des RM par jour	1,60 €
4 enfants et plus	0,23 €	0,044 % des RM par jour	1,41 €

Les RM se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus du foyer déclarés divisés par 12 mois)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

25 - ALSH extrascolaire - Bilan Juillet - programme Toussaint - Dates et Tarifs 2019 – Délib n°2018-129 :

Bilan de juillet : 167 enfants se sont inscrits (48 de moins de 6 ans et 119 de plus de 6 ans) soit 19 enfants de plus qu'en juillet 2017. Notons que 12 enfants retardataires se sont vus refuser l'inscription.

Compte-tenu du nombre d'enfants, la partie « restauration maternelle » a été aménagée en salle d'activités.

Le recrutement des animateurs s'est réalisé début mai. Au sein de l'équipe, 14 animateurs ayant déjà travaillé en juillet dernier ou lors des petites vacances ont été repris, et 6 nouveaux animateurs ont été recrutés.

Les enfants ont participé aux différentes activités proposées, dans la bonne humeur générale. Les sorties ont remporté un succès auprès des enfants. Pour certains enfants, l'ALSH de juillet était une première expérience et tous étaient ravis.

Les séjours au camping et gîte « Léry-Poses » dans l'Eure (nouveau) ont donné entière satisfaction : très propre, adapté aux enfants, multiples activités et des encadrants très pédagogues. La sortie du vendredi 27 juillet 2018, prévue au parc du château de Compiègne, pour les enfants de 6/7 ans a été annulée pour canicule et alerte orange « orages ».

Le grand jeu de fin de centre « Cluedo géant » prévu en soirée à l'extérieur s'est vu également annulé en raison d'une alerte orange « orages ». Ce jeu sera donc reprogrammé lors d'une autre session.

La fête de l'été s'est vue quelque peu perturbée compte-tenu des fortes températures et sa fréquentation en baisse. Au programme pour cette année, pas de structures gonflables mais de nouvelles activités (initiations à la trottinette électrique, overboard, gyropode, drone, handball et sports innovants, un espace CC2V avec une animation sur le tourisme et une avec un casque de réalité virtuelle) et différents ateliers.

Pour la première fois, cette année, des enfants de la garderie multi-accueil sont venus le matin afin de participer aux diverses activités de l'espace boutchous et à la balade en calèche.

Toutes ces activités ont remporté un vif succès.

Concernant les prochaines dates des sessions de l'ALSH, elles seront comme suit, à savoir :

Session d'hiver	du lundi 11 février au vendredi 22 février 2019	10 jours
Session de Printemps	du lundi 8 avril au 19 avril 2019	10 jours
Session d'Été	du lundi 8 Juillet au vendredi 26 juillet 2019	15 jours
Session de Toussaint	du lundi 21 Octobre au jeudi 31 octobre 2019	9 jours

Pour les tarifs 2019, la CAF de l'Oise n'a pas changé ses barèmes. Leur application reste obligatoire pour les subventions.

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement pour la **journée entière (8 heures)**, (divisé par 2 pour la participation d'un enfant en **demi-journée de 4 heures**) sont les suivants :

Barème n° 2 de la CAF

Familles de RIBECOURT-DRESLINCOURT relevant du Régime Général et MSA

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	1,54 €	0,30 % des RM par jour	9,60 €
2 enfants	1,44 €	0,28 % des RM par jour	9,00 €
3 enfants	1,33 €	0,26 % des RM par jour	8,40 €
4 enfants et plus	1,23 €	0,24 % des RM par jour	7,70 €

Familles extérieures hors CC2V et autres régimes

Composition de la famille	Ressources mensuelles RM		
	< ou = à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3200 €
1 enfant	2,57 €	0,50 % des RM par jour	16,00 €
2 enfants	2,31 €	0,45 % des RM par jour	14,40 €
3 enfants	2,05 €	0,40 % des RM par jour	12,80 €
4 enfants et plus	1,80 €	0,35 % des RM par jour	11,20 €

Le RM se calculent d'après le dernier avis d'imposition (revenus déclarés divisés par 12 mois).

La catégorie "Familles extérieures à la commune" correspond aux familles des autres communes hors CC2V. Les enfants sont inscrits sous conditions de places disponibles.

Les enfants des communes adhérentes à la C.C.2.V. payeront le tarif voté par la C.C.2.V. en raison de la convention de prestations pour une subvention de 2.5 euros par jour/enfant des communes adhérentes à la Communauté) soit :

Population concernée : * famille habitant la CC2V BAREME 2 DE LA CAF		REGIME GENERAL ou M.S.A			
		Composition de la famille			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
	Ressources mensuelles	Taux d'effort 0.32%	Taux d'effort 0.30%	Taux d'effort 0.28%	Taux d'effort 0.26%
Plancher	550 €	0.21 €/heure	0.19 €/heure	0.18 €/heure	0.17 €/heure
Plafond	3200 €	1.28 €/heure	1.20 €/heure	1.12 €/heure	1.04 €/heure

		AUTRES REGIMES			
		Composition de la famille			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
	Ressources mensuelles	0.50%	0.45%	0.40%	0.35%
Plancher	550 €	0.34 €/heure	0.31 €/heure	0.28 €/heure	0.24 €/heure
Plafond	3200 €	2.00 €/heure	1.80 €/heure	1.60 €/heure	1.40 €/heure

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

- **ALSH – Toussaint :**

- **Inscriptions**

Les inscriptions se sont déroulées **du 1er au 11 octobre 2018**

Un total de **126 enfants inscrits** soit 6 enfants de plus que l'an dernier.

Programme

Activités sportives (initiation boxe à Compiègne, parcours du combattant à Thiescourt), ateliers créatifs et divers (visite de la caserne des pompiers de Thourotte, piscine, atelier pain à la boulangerie E. Leclerc), animation « CAP le handicap, petits et grands jeux...

Les inscriptions des vacances d'hiver seront avancées d'une semaine en raison de l'absence de la directrice.

26 - Bilan ALSH TAP 2017/2018 – Information :

151 enfants étaient inscrits pour l'année 2017-2018. Chaque enfant choisissait son activité en fonction des périodes (5 au total) dans les locaux de l'ALSH, ou de la Maison de Quartier pour les ateliers cuisine et au centre Yves Montand pour les activités sportives.

Diverses sorties et visites étaient également proposées comme les jardins de Montplaisir à Jonquières, jeux au parc de la Brunerie à Choisy-au-Bac, parcours du combattant aux Beaux-Monts, cinéma, participation à la fête de la musique.

27 – Maison de quartier – Bilan Juillet et programme Toussaint – Tarifs sorties 2019 – Délib n°2018-130 :

Bilan de juillet : 30 jeunes et 12 adultes ont fréquenté la structure et profité de ses animations et sorties : atelier cuisine, olympiades, journée vélo et pêche, Mer de sable, Chantilly, parc zoologique d'Amiens, séjour sur l'île de loisirs de Jablines (baignade, course d'orientation, slide nautique, équitation, cirque, tir à l'arc, VTT) et fête de l'été.

Actions à venir : l'aide aux devoirs est reconduite, décoration des tables pour la semaine bleue, participation à la journée « Nettoyons la nature », spectacle de Noël, participation au marché de Noël au profit d'une association, action pour la semaine du goût ...

Au programme des vacances de la Toussaint, il est prévu diverses activités : initiation au roller, initiation à l'escalade, bowling/laser, jeux vidéo divers, une journée 14-18, et une journée sortie familiale à la « Grande galerie de l'évolution » à Paris.

Tarifs des sorties 2019 :

Des sorties seront présentées plusieurs fois tout au long de l'année, pour les vacances scolaires ou plus exceptionnelles organisées les mercredis. Il est proposé les participations familiales suivantes :

Paint Ball : 5 € par enfant

Initiation Moto : 4 € par enfant

Patinoire : 3 €

Bowling et Laser : 6 €

Bowling ou laser (toutes villes) : 3 €

Karting : 4 €

Cinéma Majestic : 2 €

Cinéma PARADISIO : 2 €

Le monde de Lili : 3 €

BMX Clairoix : 3 €

Tir à l'Arc : 2 €50

Cité des Sciences : 4 €

Piscine : 1.50 €

La Base Urbaine de Loisirs de Saint Quentin : 1.50 € l'activité piscine ou patinoire

Escalade : 2 €

Repas Extérieur : 3 €50
 Repas Structure : 2 €
 Accrobranche : 4 €
 Spectacle Culturel ou musical : 3 €
 Tir à la Carabine : 1 €
 Tour Eiffel : adulte 3€ / enfant 1,50 €
 Stade de France : 4 € par enfant / 6 € par adulte
 Sortie Familiale : 1 €
 Galerie des enfants - jardin des plantes : 1 €
 ZOO Amiens : 2 € enfant / 4 € adulte
 Intervention prestataire extérieur (danse, musicale, artistique, sportive, culinaire, culturelle...) : 2 € par séance

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

28 – Garderie multiaccueil "les Ptites canailles" bilan rentrée 2018 - dates de fermeture et tarifs 2019 – Délib n°2018-131 :

23 enfants sont inscrits en accueil régulier : 17 de ces enfants sont déjà entrés en crèche. 4 enfants doivent entrer avant la fin octobre, un autre à la mi-novembre et le dernier au mois de janvier 2019. Sur ces 23 familles, **14** habitent la Commune.

8 enfants sont inscrits en accueil occasionnel : ils viennent en demi-journée ou en journée continue en fonction des places disponibles. Sur ces 8 enfants, 6 habitent la Commune.

Tarifs 2019 :

L'application des tarifs de la CAF est obligatoire pour pouvoir recevoir la Prestation de Service Unique. Il est rajouté un pourcentage du taux d'effort et le nombre d'enfants, au plancher et plafond des ressources mensuelles.

Le barème est le suivant :

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0,06 %
2 enfants	0,05 %
3 enfants	0,04 %
4 enfants	0,03 %
5 enfants	0,03 %
6 enfants	0,03 %
7 enfants	0,03 %
8 enfants	0,02 %
9 enfants	0,02 %
10 enfants	0,02 %

Le calcul du tarif appliqué avec le barème est le suivant :

Multiplication des ressources mensuelles par le taux d'effort selon le nombre d'enfants à charge.
 (Ressources mensuelles : sur dernier avis d'imposition (ressources déclarées divisées par 12))

Les montants du plancher et du plafond des ressources mensuelles sont donnés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise chaque année en janvier et applicables au 1er janvier de l'année civile.

Ils seront notifiés en annexe au règlement de fonctionnement chaque année.

- Tarif enfant handicapé à charge de la famille : il est appliqué le tarif immédiatement inférieur au nombre réel d'enfants à charge (ex : une famille de 2 enfants dont 1 enfant handicapé bénéficiera du tarif correspondant à une famille de 3 enfants)

- En cas d'accueil d'urgence ou tout à fait occasionnel les ressources des familles n'étant pas connues dans l'immédiat : il est appliqué le tarif minimum selon le montant du plancher des ressources mensuelles en vigueur.

- Tarifs assistantes maternelles :

Assistants maternelles habitant RIBECOURT-DRESLINCOURT : par enfant : 0.52 €

Assistants maternelles hors commune par enfant : 0.68 €

Les heures d'adaptation sont gratuites et le nombre est appréciée par la directrice.

Les montants du plancher et du plafond des ressources mensuelles sont donnés par la CAFO chaque année en janvier et applicables au 1er janvier de l'année civile. Cette année 2018, le plancher était de 674,32 € € et le plafond 4 864,89 €.

Fermetures durant l'année 2019 :

Il est proposé les dates de fermeture pour 2019 suivantes :

- **Du lundi 23 au vendredi 27 décembre 2019.**
- **Du Lundi 05 au Lundi 26 août 2019.** *Le lundi 26* permettra comme l'année dernière de consacrer une ½ journée au nettoyage des jouets et à l'organisation matérielle de l'arrivée des nouveaux enfants et ½ journée pédagogique. Ce temps permettrait à l'équipe de réfléchir à ses pratiques professionnelles, d'approfondir son projet pédagogique et de voir ainsi quelle orientation lui donner pour le fonctionnement de la nouvelle année de crèche.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IV – TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

29 – Demande de subvention : travaux réfection de la salle Laurent Paul – Délib n°2018-132 :

Lors du vote budget Communal 2018, il a été prévu une enveloppe financière de 150 000 € pour la réfection de la salle Laurent Paul. Cette réfection concernait, la couverture, le revêtement de sol et le marquage au sol. En effet, de nombreuses infiltrations d'eau de pluie sont récurrentes, qui ont pour conséquence d'abîmer, en partie le revêtement de sol ainsi que le marquage.

Ces trois points de réfection sont liés et il est nécessaire de les traiter dans le bon ordre, mais avant cela il est évident qu'il est prioritaire d'identifier la source de ces dégradations.

Pour rappel, la structure de la salle Laurent Paul est composée d'une dalle béton, d'une charpente bois (composée d'arbalétrier en lamellé-collé et pannes en bois massif) et d'une couverture en panneaux sandwich (tôle + isolant + tole).

L'analyse primaire, viendrait identifier la couverture actuelle composée de panneaux sandwich comme principale source, cependant celle-ci ne présente pas d'avaries particulières et de nombreuses « rustines » ont été mises en place afin de limiter les infiltrations récurrentes.

Avant de prescrire les travaux à réaliser il était important de faire faire une étude structurelle par un bureau d'études compétent en la matière, afin, d'une part connaître l'état structurel de la charpente et sa capacité portante et d'autre part connaître les raisons des désordres.

Le bureau d'études INGÉBOIS Structures situé à DOUAI, spécialisé dans les structures bois a été mandaté par la Commune afin de réaliser cette étude en date du 26/02/2018.

Le bureau d'études INGÉBOIS a dans un premier temps, réalisé un relevé du bâtiment en 3D afin d'obtenir l'ensemble des plans du bâtiment à jour. Relevé effectué par un drone qui permet de scanner le bâtiment sous tous les angles. Cette première étape a été suivie de plusieurs visites sur place afin de vérifier les éléments collectés et faire un relevé visuel, dît « sanitaire » afin de déterminer l'état de santé des bois composants la structure.

C'est ainsi qu'en date du 18 mai 2018, nous avons obtenu un rapport complet sur l'état structurel du bâtiment.

Conclusion du rapport :

La charpente, dans son état actuel ne présente pas un risque réel pour les personnes.

Le constat global porte sur un manque de stabilité générant des déformations excessives sujettes à infiltrations.

L'absence de risque ne serait plus le cas avec un surcroît de charges envisagé en toiture.

A ce jour, la charge permanente est au maxi de la charge admissible soit 35 Kg/m²

Cependant la charpente présente un risque important pour la pérennité de l'ouvrage. En effet l'absence de poutre au vent transversale génère une amplitude de déformation très importante sous efforts au vent, à ceci se cumule un manque d'inertie à plat des pannes qui réinjecte des déformations complémentaires dans la structure.

Afin de pérenniser la structure du bâtiment il est préférable de procéder au confortement de la structure avant de réaliser les réparations en couverture.

Le montant des travaux est donc de :

- Etude structure (déjà réalisée) :	9 975.00 € H.T. soit	11 970.00 € T.T.C.
- Confortement structure :	80 500.00 € H.T. soit	96 600.00 € T.T.C.
- Maîtrise d'œuvre :	12 900.00 € H.T. soit	15 480.00 € T.T.C.
- Coordinateur S.P.S :	3 000.00 € H.T. soit	3 600.00 € T.T.C.
- Contrôleur Technique :	3 000.00 € H.T. soit	3 600.00 € T.T.C.
- Travaux de couverture :	185 000.00 € H.T. soit	222 000 € T.T.C.
- Revêtement de sol sportif (en fonction de l'option qualité du revêtement) :	50 660.00 € H.T. soit	60 792.00 € T.T.C.
	Ou	100 710.00 € H.T. soit 120 852.00 € T.T.C.
- Marquage de sol :	2 360.00 € H.T. soit	2 832.00 € T.T.C.
SOIT UN COUT GLOBAL DE	347 395.00 € H.T. soit	416 875.00 € T.T.C.

En considérant l'offre de revêtement de sol la plus économique

Vu l'importance des travaux, il est donc nécessaire afin de réaliser l'ensemble des travaux, d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départementale.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

V – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : MME BLONDEAU

30 – Budget prévisionnel 2019 – Information :

L'orientation budgétaire pour 2019 a été présentée comme suit à la commission environnement-cadre de vie réunie le 26 octobre dernier qui a donné un avis favorable :

10 700,00 € pour le mobilier urbain (panneaux de signalisation, bancs, toutounet)

41 720,00 € pour le fleurissement (achats fleurs, engrais, prix concours, fête du jardin, inscription concours villes et villages fleuris)

24 550,00 € pour la propreté (balayage mécanique, poubelles, fauchage, opération nettoisons la nature)

5 000,00 € pour les illuminations

1 500,00 € pour les bornes de recharge électrique véhicules

Total : 83 470,00 €

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

31 – Effectifs des écoles rentrée 2018 – Information :

Concernant les écoles maternelles et primaires confondues, l'école Hubert Michel (directrice Mme DUTOIT) compte pour cette nouvelle rentrée 134 élèves, l'école Aristide Briand (directrice Mme GANCE) 152 élèves et l'école Jean Hochet (directrice Mme VILLETTE) 105 élèves, qui s'est vu attribuer pour la rentrée un poste supplémentaire de professeur.

426 élèves sont inscrits au Lycée Professionnel Arthur Rimbaud (Proviseure Mme BOURGAIN), 464 élèves inscrits au Collège de Marly (Principale Mme GRANDJEAN), 138 lycéens au Lycée Professionnel Horticole (Proviseur M. MARQUET) + 22 adultes au CFPPA et 140 au CFA (Directrice Mme LEBREC).

Quant à l'IMPRO (Directrice Mme GOMES), il compte 33 places.

Les directrices ont proposé les dates suivantes pour les conseils d'écoles :

Ecole Jean Hochet : Jour de décharge le mardi

- Jeudi 8 novembre 2018 de 18h à 20h.
- Mardi 26 février 2019 de 18h à 20h.
- Lundi 17 juin 2019 de 18h à 20h.

Ecole Hubert Michel : Jour de décharge le lundi

- Lundi 19 octobre 18h à 20h
- Mardi 5 mars 18h à 20h
- Mardi 18 juin 18h à 20h.

Ecole A. BRIAND : Jour de décharge le jeudi

- Vendredi 9 Novembre 18h-20h
- Vendredi 22 Mars 18h-20h
- Vendredi 14 Juin 18h-20h (M. CARRASCO demandera à l'école de revoir une autre date.)

32 – Créneaux sportifs, médiathèque – Information :

Comme chaque année, il convient d'établir un planning annuel des salles Yves Montand, Maurice Baticle et de la médiathèque pour le bon fonctionnement des structures. Ceux-ci sont consultables en Mairie.

33 – Spectacle et cinéma de Noël – Information :

- **Cinéma de fin d'année - devis transport :**

Les enfants des classes primaires iront au cinéma à NOYON au PARADISIO le **Mardi 18 Décembre**.

Tarif **4 € par enfant**.

Le car municipal transportant 57 personnes, il est nécessaire de demander quatre cars à une entreprise extérieure. Trois devis de transport ont été demandés.

Seul les Courriers Automobiles Picards ont répondu avec 4 cars pour **423 €**.

- **Spectacle des maternelles :**

Les enfants de maternelles auront un spectacle le **jeudi 20 décembre** à la salle Maurice Baticle (1 séance à

9 h et 1 séance à 10 H 15) avec COCONUT Compagnie thème « un cadeau pour le PERE NOEL ». Coût **700 €**.

La tournée du Père NOEL se fera uniquement pour les maternelles le **jeudi 20 décembre**, lors du spectacle à la salle Baticle et à la Restauration, et **vendredi 21 décembre** après-midi à la Garderie.

34 - Fournitures scolaires offertes par la CC2V - Information

Les fournitures scolaires offertes par la CC2V à l'attention du collège de Marly ont été distribuées le vendredi 31 Août 2018 en Mairie. 158 colis ont été distribués.

Les TD d'Anglais de 5ème n'ayant pas été distribués en raison de retard de décision des professeurs, sont remis actuellement aux élèves de 5ème (39 élèves) par le service scolaire.

35 - Orientation budgétaire 2019 - Information

Des travaux ont été ou sont à effectuer dans les écoles :

A. Briand : Déménagement de classes

J. Hochet : Réfection des sanitaires Maternelle : réalisée par les services techniques communaux : Matériel uniquement : 5 953.19 €

J. Hochet : Remplacement des menuiseries : 41 725.08 € (vacances toussaint)

H. Michel : Remise aux normes locales chaufferie : 11 000.00 € (vacances toussaint)

H. Michel : Remplacement jeu de cours : 14 995.00 €

Budget investissement de **5.15 €** par enfant pour l'équipement soit : **5,15 € x 391 enfants = 2 013.65 €**. La somme serait répartie dans les écoles suivant leur effectif :

École Aristide Briand : soit 152 x 5.15 € = 782.80 €

École Jean Hochet : soit 105 x 5.15 € = 540.75 €

École Hubert Michel : soit 134 x 5.15 € = 690.10 €

Poursuite de l'investissement pour les classes primaires, des tableaux blancs interactifs (TBI), (tableau sur lequel il est possible d'afficher le contenu d'un ordinateur et le contrôler directement du tableau à l'aide d'un crayon-souris, et pour certains types de tableaux, avec les doigts), achat de :

- 3 vidéos projecteurs (4 500 €)
- 3 ordinateurs portables (1 500 €)
- 3 tableaux blancs triptyques 120/200 (1500 €),

Prévoir un investissement de 8 500 €

- **Créneaux piscine 2018/2019 :**

Piscine de THOUROTTE 154 séances x 70 € = **10 780 €**
 AB 66 séances HM 55 séances JH 33 séances

Piscine de NOYON 11 séances 1300 €

Piscine de NOYON

Période 1 - Du 17/09 au 23/12/2018		
Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée
lundi	9h05 à 09h55	Jean Hochet

Piscine de THOUROTTE Cycles de 11 séances

Période 1 - Du 17/09 au 14/12/2018		
Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée
jeudi	9h45 à 10h30	Aristide Briand
Période 2 - Du 17/12/2018 au 29/03/2019		
Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée
jeudi	14h00 à 14h45	Hubert Michel
vendredi	14h45 à 15h30	Aristide Briand
Période 3 - Du 01/04 au 28/06/2019		
Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée
mardi	9h00 à 9H45	Hubert Michel
jeudi	14h00 à 14h45	Jean Hochet
vendredi	9h00 à 9H45	Aristide Briand
vendredi	9h45 à 10h30	Jean Hochet
vendredi	14h00 à 14h45	Hubert Michel

- **Restaurant Municipal :**

Prévoir pour le montant des repas, 60 000 € environ (marché fournisseur API hors pain condiment...)
 La participation des familles est prévue entre 75 000 € et 80 000 €.

Le transport des enfants au Restaurant Municipal est effectué par une entreprise extérieure TRANSDEV ACARY prise pour un an renouvelable deux fois par marché passé en avril 2016. C'est donc la dernière année scolaire.

Coût de la rotation d'un car de 59 à 63 places par jour : à définir selon le nombre de rotation et selon la capacité du car qui change. Pour le moment, nous sommes à une rotation pour les primaires de l'Ecole Jean HOCHET et une rotation ou deux quand cela est nécessaire pour l'école A. BRIAND.

Cette année, le car municipal transporte les maternelles de l'Ecole Jean Hochet en raison du nombre d'enfants dépassant la capacité du car extérieur.

- **Spectacle et cinéma de NOEL 2019 :**

Il faudra prévoir 4 000 € pour le spectacle des maternelles et le cinéma des primaires plus le transport.

3 000 € pour les chocolats Noël

- **Subventions :** effectif 2018/2019 : 391 enfants

Part principale : voyage scolaire : **20,20 € X 391 = 7 898.20 €**

Limitation de la contribution familiale - crédit global affecté : **3,03 € X 391 = 1 184.73 €**

Répartition par école :

	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	152 (57 mat)	134 (47 mat)	105 (33 mat)	391
Crédits 1^{er} part (20,20 €)	3 070.40	2 706.80	2 121.00	7 898.20
Crédits 2^{ème} part (3,03 €)	460.56	406.02	318.15	1 184.73
TOTAUX	3 530.96	3 112.82	2 439.15	9 082.93

Crédits fournitures, informatique, communication, reproduction, sécurité :

Fournitures : crédit global affecté **50.50 € x 391 élèves = 19 745.50 €**
 Informatique : crédit global affecté **5.56 € x 391 élèves = 2 173.96 €**
 Communication : crédit global affecté **8.08 € x 391 élèves = 3 159.28 €**
 Abonnement Internet : crédit global affecté **41,11 € x 12 mois x 3 écoles = 1 479.96 €**
 Reproduction : crédits global affecté **2.56 € x 391 élèves = 1 000.96 €**
 représente **800** copies par enfant par an à **0.0032 € HT** la copie (le coût copie comprenant la maintenance et le toner) cela représente 5 copies par jour par enfant.

Répartition	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	152 (57 mat)	134 (47 mat)	105 (33 mat)	391
Crédits fournitures + informatique 56,06 €	8 521.12	7 512.04	5 886.30	21 919.46
Communication 8,08 €	1 228.16	1 082.72	848.40	3 159.28
Reproduction 2.56 €	389.12	343.04	268.80	1 000.96

Abonnement Internet	493,32	493,32 €	493,32 €	1 479.96 €
Sécurité PPMS	450,00 €	450,00 €	350,00 €	1 250.00 €
Location photocopieur (Pour info)	541,80 €	541,80 €	541,80 €	1625,40 €

Crédits classe d'adaptation gérés par le RASED situé à Hubert Michel

Adaptation **763 €**

Psychologue **2 093 €**

Si le montant alloué par établissement est excédentaire le boni sera reversé sur N+1

S'il y a un mali, il sera recouvré sur N+1

Crédits entretien outils informatique : 2000 € pour toutes les écoles pour dépannage ou achat informatique pour toutes les écoles.

Subventions projet pédagogique ou classe de découverte :

Répartition	A. BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	152 (57 mat)	134 (47 mat)	105 (33 mat)	391
Subvention 40 €	6 080 €	5 360 €	4 200 €	15 640 €

36 – Tarifs 2019 – Restauration Municipale – Délib n°2018-133 :

Il est proposé une augmentation des tarifs de 1%. Le tarif du repas servant de base de calcul du forfait mensuel réservé sera applicable à compter du 1er janvier 2019 :

2019			Habitants de la Ville		Habitant extérieurs	
Ressources Mensuelles €			1enfant	2 enfants	1 enfants ext	2 enfants
			à charge	à charge	à charge	ext à charge
0	à	1061	2,49	1,87	3,10	2,33
1062	à	1169	2,75	2,08	3,38	2,57
1170	à	1274	3,01	2,24	3,72	2,83
1275	à	1380	3,25	2,41	4,02	3,07
1381	à	1484	3,48	2,64	4,33	3,29
1485	à	1590	3,77	2,82	4,66	3,51
1591et plus			5,01	3,77	6,19	4,73
Repas occasionnel			7,33			

Le RM se calcule d'après le dernier avis d'imposition (revenus du foyer déclarés divisés par 12 mois)

Le tarif du repas est en dessous du prix de revient de l'ensemble des frais occasionnés par la prise en charge de l'enfant.

Le forfait consiste à multiplier le prix du repas par le nombre de repas réservés pour le mois pour les enfants déjeunant tous les jours ou quelques jours par mois.

Le prix du repas actuel facturé par la Société API, fournisseur, est de 2.63 € TTC pour les primaires et 2.52 € TTC pour les maternelles
Actuellement 133 Primaires et 60 Maternelles fréquentent le Restaurant municipal.
Le spectacle de la restauration aura lieu le **vendredi 14 juin 2019 à 19 H.**

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VII – CULTURE ET JEUNESSE

Rapporteur : MME BILLOIR

37 – Règlement de fonctionnement de la Médiathèque – Délib n°2018-134 :

La nouvelle médiathèque offrant un large panel d'activités et de ressources, il convient de mettre en place un règlement de fonctionnement adéquat. Le dit règlement est consultable sur simple demande.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Madame BILLOIR profite de la réunion du Conseil pour remercier toutes les personnes ayant apporté leur aide le dimanche de la brocante.

VIII - URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

38 – Assermentation d'un agent en urbanisme – Information :

Lors du dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux concernant les autorisations d'urbanisme, la mairie dispose d'un délai de 3 mois pour s'opposer à la conformité. Cependant, il est impossible à l'heure actuelle de procéder à cette vérification puisqu'il faut qu'un agent soit assermenté à l'urbanisme pour se rendre dans les propriétés.

Etant donné que le contrôle de la conformité des travaux dépend de la compétence du Maire, il a été décidé d'assermenter un agent à ces fonctions.

La procédure

Afin d'être en mesure de constater des infractions en matière d'urbanisme, un agent municipal doit être commissionné par le maire et assermenté devant le tribunal d'instance.

Ainsi, le Maire doit prendre un arrêté habilitant l'agent à dresser des procès-verbaux sur le territoire de la Commune dans ce domaine. Cet acte a une portée individuelle et non réglementaire. En outre, l'agent doit être porteur de la commission au moment de l'accomplissement de la mission.

L'agent doit donc détenir l'arrêté du Maire l'habilitant à effectuer des constats concernant des infractions en matière d'urbanisme. Par ailleurs, s'agissant d'une décision individuelle, l'arrêté doit être notifié à l'intéressé pour devenir exécutoire.

39 – Révision du PLU, évolution de la Commune en termes d'habitants et de logements – Information

Afin de pouvoir inscrire les orientations de la Commune dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) la commission urbanisme s'est réunie le 25 septembre dernier afin de définir l'évolution souhaitée en termes d'habitants et de logements.

Etant donné que le PLU doit être compatible avec le SCOT de la CC2V, il a été proposé un phasage sur l'évolution de la population et des logements afin d'éviter tous rejets de la part des services de l'état pour non compatibilité.

Le bureau d'étude ARVAL a soumis lors de la réunion de travail du 13 septembre dernier, 4 scénarios possibles sur l'évolution de la Commune de nos jours à l'horizon 2035.

La commission a voté à l'unanimité pour le scénario C.

Ce scénario reprend l'ensemble des projets inscrits dans le PLU actuel et ouvre à l'urbanisation la zone NI du PLU. Il s'agit de l'emplacement réservé n°2 appelé « poumon vert » (parc à vocation naturel)

C'est un endroit stratégique puisqu'il est proche du centre-ville, cela va dans la continuité de la trame déjà urbanisée. Il y a une connexion grâce au voirie existante avec le tissu déjà urbanisé.

	2017	2025	2030	2035	Evolution entre 2017et 2035	Moyenne annuelle entre 2017- 2035
Habitants	3856	4626	5182	5807	+ 1951 hab	+ 108 hab/an
Logements	1583	1929	2183	2471	+ 888 lgts	+ 49 lgts/an

La commission a proposé d'inscrire dans le PADD le souhait de maintenir les 20 % de logements sociaux sur la Commune ainsi que la réalisation d'une autre résidence seniors au vu du vieillissement de la population.

40 – Aliénation logement OPAC – Délib n°2018-135 :

Suite à la demande d'autorisation de l'OPAC d'aliéner un logement locatif sis 20, rue de la Fertière, le Conseil Municipal doit émettre son avis

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IX - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé, aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21H33.